

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 28 avril 2014**

CP2014\_04\_44  
id. 759

*L'an deux mille quatorze le vingt huit avril , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAMBON, M. CAPAYROU, M. DESCAZEAX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. HEBRAL, M. LAVABRE, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET*

*Absent(s) :*

*M. MARTY*

**AIDE DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE D' ACTIONS PUBLIQUES  
D' ACCOMPAGNEMENT D' O.P.A.H.**

**COMMUNES D' ALBIAS, BOURRET, POMMEVIC, ROQUECOR,  
SAINT PROJET ET VALENCE D' AGEN**

---

**I - RAPPEL**

Une O.P.A.H. est une procédure d'incitation publique à la réhabilitation de logements privés, qui comporte un programme d'opérations d'aménagement réalisées par des communes (actions publiques d'accompagnement).

Ces programmes sont financés par la Région et par le Conseil Général. Ce dernier intervient à hauteur de 20% de 122 000 € HT par tranche de travaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre des contrats de pays, le champ d'application de cette politique « actions publiques d'accompagnement OPAH » est étendu au cas par cas pour financer spécifiquement des projets communaux ou intercommunaux à vocation touristique, patrimoniale et de cadre de vie en partenariat avec la Région.

## **II - FINANCEMENT DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT**

Ces actions sont financées à l'origine par le Fonds d'aménagement Urbain (1976) de l'Etat, remplacé en 1984 par le Fonds Social Urbain, auquel la Région s'est substituée en 1985.

Depuis 1997, les interventions de la Région et du Département, dans le cadre de contrats de terroir et de pays, permettent un financement conjoint des OPAH.

Les actions publiques d'accompagnement d'OPAH s'inscrivent dans le cadre des contrats de pays.

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître vos décisions.

Je vous précise que ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 204142, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2014.....	700 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	296 608 €
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	177 080 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour.....	473 688 €
Disponible.....	226 312 €

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

## LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 177 080 € :

### **Demandes présentées dans le cadre d'une convention territoriale**

<b>COMMUNE - OPERATION</b>	<b>MONTANT TRAVAUX € HT</b>	<b>SUBVENTION ACCORDEE</b>
<b>1) ALBIAS</b> Tranche 5/Phase 2 : requalification des rues du Port (2ème partie), des Pêcheurs, du Boulodrome, des Couffets et impasse de la Mairie. OPAA/ACO01059 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Midi Quercy Année 2013/Phase 1, validée en commission permanente du 25 novembre 2013.	227 060 €	<b><u>22 730 €</u></b> (forfait)
<b>2) BOURRET</b> Aménagement du bourg (tranche 2/phase 2), aménagement de la place de l'Eglise. OPAA/ACO01188 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2013/Phase 1, validée en commission permanente du 25 novembre 2013.	122 000 €	<b>122 000 x 20 % =</b> <b><u>24 400 €</u></b>
<b>3) POMMEVIC</b> Requalification du centre bourg (tranche 2/phase C) : place St Denis et passage, rues des Puits et des Cordonniers. OPAA/ACO01185 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2013/Phase 1, validée en commission permanente du 25 novembre 2013.	122 000 €	<b>122 000 x 20 % =</b> <b><u>24 400 €</u></b>
<b>4) ROQUECOR</b> Aménagement des espaces publics du village (tranche 2/phase 2) : place des Commerces, parvis de l'Eglise et boulevard du Foirail. OPAA/ACO01003 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2013/Phase 1, validée en commission permanente du 25 novembre 2013.	148 550 €	<b><u>35 550 €</u></b> (forfait)
<b>5) SAINT PROJET</b> Aménagement du centre bourg : Grand Rue (2ème partie communale), place de la Mairie, Monument aux Morts et parking de la Mairie (tranche 2/phase 1). OPAA/ACO00918 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Midi Quercy Année 2013/Phase 1, validée en commission permanente du 25 novembre 2013.	269 459 €	<b>150 000 x 20 % =</b> <b><u>30 000 €</u></b>

COMMUNE - OPERATION	MONTANT TRAVAUX € HT	SUBVENTION ACCORDEE
<b>6) VALENCE D'AGEN</b> Aménagement de l'avenue Jean Baylet : contre allées Nord et Sud (tranche 2/phase D). OPAA/ACO01183 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2013/Phase 1, validée en commission permanente du 25 novembre 2013.	292 632 €	<b>40 000 €</b> (forfait)

**TOTAL : ..... 177 080 €**

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,